

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 13 octobre 2011, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Daniel NIKLES**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de la législature 2011-2016.

Avant toute chose, c'est avec émotion qu'il demande que nous respectons quelques instants de silence à la mémoire de Monsieur **Mehdi BELKACEM** qui aurait dû siéger avec nous. Il est difficile de mettre des mots sur une disparition aussi tragique mais nos pensées vont à sa famille et ses proches. Il prie l'assemblée de bien vouloir vous lever.

Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Blaise CLAPASSON, Dejan DOLENAC, Mary-Line FASOLETTI, Marc-Henri FERMONT, Brock FIEDLER, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Martin GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Irène MOKVELD, Serge MOREL, John MORIER, Vincent MOTTIER, Deniz MUTLU, Jean-Robert NEVEU, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN (2^{ème} appel), Michel TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, Alain URECH et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Messieurs Eric BARROUD, Théophile CUCHE, Maurice FELLI et René VAUDROZ.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 23 ET 27 JUIN 2011

Les procès-verbaux des séances des 23 et 27 juin 2011 ont été adressés à chaque conseiller.

Aucune remarque n'étant formulée, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Lors de la séance d'assermentation du 27 juin, Monsieur **Serge MOREL** (Entente) et Madame **Kimberly OPPENHEIM** (Entente) n'ont pas pu être assermentés par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Président les prie donc de bien vouloir s'avancer. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil et à l'appel de leur nom, ils lèvent la main droite et répondent "je le promets".

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de six personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Elisa SPYCHER

Renée POGET

Raymond NICOLIER, Conseiller communal de 1970 à 2001, Président en 1976 et 1977

René VAUDROZ, ancien Conseiller communal

Mehdi BELKACEM, Conseiller communal,
fils de Monsieur Malik BELKACEM, assistant de police

Romano SESSAGESIMI

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **NIKLES** souhaite la bienvenue à 4 nouveau-nés. Il s'agit de

Sam TRUBERT

Gabrielle GUEX

Louna CURRAT

Mirza JAHIC

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le 4 septembre 2011 ont eu lieu des votations cantonales. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Initiative populaire "Vivre et voter ici – Droits politiques des étrangers et des étrangers sur le plan cantonal"		Initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'art. 144, al. 3 de la Constitution du Canton de Vaud (mode d'élection des conseils communaux dans les communes de 3000 habitants et plus)	
Electeurs inscrits	1172	Electeurs inscrits	1172
Bulletins rentrés	413 (part. 35,24 %)	Bulletins rentrés	411 (part. 35,07 %)
Blancs	2	Blancs	40
Nuls	1	Nuls	1
Bulletins valables	410	Bulletins valables	370
OUI	139 (33,90 %)	OUI	262 (70,81 %)
NON	271 (66,10 %)	NON	108 (29,19 %)

- Initiative populaire "Ecole 2010 : sauver l'école" - Contre-projet du Grand Conseil : loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO)	
Electeurs inscrits	1172
Bulletins rentrés	412 (part. 35,15 %)
Blancs	17
Nuls	2
Bulletins valables	393

Initiative		Contre-projet		Question subsidiaire	
Sans réponse	7	Sans réponse	6	Sans réponse	26
OUI	154	OUI	233	Initiative	158
NON	232	NON	154	Contre-projet	209

Depuis le début de la législature Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations :

- Le 10 septembre à l'assemblée des actionnaires de Télé Leysin – Col des Mosses – la Lécherette SA
- Le samedi 8 octobre, à la réception des jeunes citoyens où il a découvert quelques facettes de la distribution de l'eau de notre Commune.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 12/2011 : AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, l'autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse
- de prolonger la durée de cette autorisation jusqu'au 31 octobre 2016.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 13/2011 :
AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES
OU DES DROITS IMMOBILIERS - AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR
DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

en application des dispositions de l'article 4, chiffres 6 et 6bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956, et de l'article 20, chiffres 5 et 6 du Règlement du Conseil communal de Leysin, d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, une autorisation générale de :

- 1) statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 100'000,-- par cas
- 2) aliéner des immeubles ou des droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 60'000,-- par cas
- 3) constituer en faveur de la Confédération, du Canton, d'une commune, d'un producteur ou distributeur d'énergie, des servitudes de passage de câbles téléphoniques et de conduites ou lignes aériennes ou souterraines, d'alimentation en eau, électricité ou autres sources d'énergie, d'évacuation d'eaux usées, etc, cela dans la limite de l'autorisation générale d'aliénation et à raison de fr. 20'000,-- au maximum par cas
- 4) acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour une valeur maximale de fr. 20'000,-- par cas
- 5) de prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2016.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 14/2011 :
DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'autoriser la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de fr. 20'000,-- par cas; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal lors du rapport annuel sur les comptes
- 2) de fixer à fr. 150'000,-- par cas, le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis
- 3) ces autorisations sont accordées à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016
- 4) de prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2016.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 15/2011 :
ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2012**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2012 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 16/2011 :
ADAPTATION AU SYSTEME NUMERIQUE DU CINEMA REGENCY**

Avant de passer à la lecture du rapport de la commission ad hoc, Monsieur le Président informe que le mot "exploitant" au point 5 de celui-ci doit être supprimé.

Monsieur **Dejan DOLENAC** (Entente), Rapporteur de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 300'000.-- pour financer l'adaptation au système numérique du cinéma Le Regency,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2012.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité (1 abstention).

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Préavis no 7/2011 – projet de groupement forestier

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Lors de notre Conseil communal du 23 juin dernier, Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc), posait la question suivante concernant le préavis n° 7, projet de groupement forestier : l'article 6 des statuts du Groupement Forestier Leysin - Les Ormonts stipule que les dépenses du groupement sont... entre autres les impôts. Or dans le préavis lui-même, paragraphe 2.6 il est dit qu'il n'y aurait pas d'imposition sur le revenu et la fortune, contrairement au droit privé.

Je peux vous répondre qu'il n'y a pas de contradiction, les impôts mentionnés dans les statuts correspondent à la TVA.

La vente de bois des membres du groupement n'est pas soumise à la TVA.

Par contre la vente de bois pour des tiers (par exemple dans le cadre de travaux dans les forêts de protection) est soumise à la TVA.

En plus, les prestations de l'équipe pour des tiers, (par exemple les travaux effectués pour la route des Mosses) sont soumises à la TVA.

Le sujet TVA n'est en tout cas pas un long fleuve tranquille...

Groupement forestier Leysin – les Ormonts (GFLO)

Madame **JULMI** :

- Voici quelques explications pour les nouveaux Conseillers concernant le groupement forestier Leysin – Les Ormonts (GFLO) :

Il s'agit d'une association qui regroupe les trois communes d'Ormont-Dessus, Ormont-Dessous et de Leysin ainsi que l'Etat. La création de groupement devient une obligation selon la loi forestière.

C'est une entreprise formatrice et l'union des forces pour la valorisation de nos forêts.

L'assemblée constitutive du GFLO a eu lieu hier mercredi

Sortie des Aînés

Madame **Marie-José JULMI** :

- Aujourd'hui même a eu lieu la traditionnelle sortie des Aînés avec la participation de 125 retraités.

J'ai été particulièrement touchée des remerciements que Monsieur Bernard Schai a adressés à la Commune pour cette sortie au nom de tous les participants.

Réfection des enrobés

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal :

- En 2010, le Conseil communal avait accepté le préavis 6/2010 concernant la réfection des enrobés.

Nous avons dû y apporter une modification au point 5 concernant la Route du Manège, étape 1, qui ne sera pas effectuée suite à de nombreuses fuites sur la conduite du gaz et au constat que nos conduites d'eau potable et d'égout n'étaient pas dans un état qui permettait justement la pose d'un tapis plus dur sur cette route.

Donc, une étude sera réalisée en 2012 concernant ce chantier sur l'ensemble du tronçon et si les finances communales le permettent, les travaux seront réalisés en 2013.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Place de jeux du Village

Madame **Sonia RAUSIS** (For Soc) :

- Je me permets ce soir de prendre la parole car j'ai constaté quelque chose qui m'a beaucoup interpellée. Pendant la Nuit des Fées, j'ai travaillé au poste des samaritains de Leysin en face de la place de jeux et toute la soirée il y a eu des adolescents qui ont bu, fumé, se sont lancés des bouteilles, et le dimanche j'ai vu des petits enfants jouer sur cette même place de jeux.

Même si la Commune avait très bien nettoyé, je trouve que nous devons absolument trouver un endroit pour ces adolescents. Je passe souvent devant cette place et je constate que ces jeunes parlent avec un langage un peu vulgaire, fument et je vois aussi des petits enfants de 2 ou 3 ans jouer dans les déchets, les mégots et qui entendent des jolis mots que je ne vais pas citer ce soir.

Il faut que nous fassions quelque chose tous ensemble pour les adolescents de Leysin.

Madame **Martine RUCHET**, Municipale :

- C'est aussi une des grandes préoccupations de la Municipalité. Il y a plusieurs projets qui sont en route et nous vous informerons à ce sujet lors d'un prochain Conseil.

Sécurité des piétons à la sortie de Leysin

Monsieur **Sébastien LIETTA** (Entente) :

- J'aurais une question concernant la sécurité des piétons à la sortie de Leysin, entre la Citronelle et le Centre des Sports.

On a énormément de groupes d'enfants qui se promènent le long de cette route, pas forcément sur le trottoir mais sur la route elle-même. La traversée de La Carraye est vraiment un point très problématique. J'habite dans ce quartier. Je vois les gens traverser et les voitures arriver très vite autant pour sortir que pour rentrer dans le Village. Je voudrais savoir si c'est possible de faire une étude pour ce tronçon.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- C'est un souci qui existe déjà depuis bien des années. Il y a eu des projets de giratoire à La Carraye, de déplacement de route pour passer sur le Péneclay, etc.

Ce que nous avons entrepris au début de cette législature, c'est de rencontrer les responsables du Service des routes. L'intention de la Municipalité est de partir depuis l'hôtel de la Tour d'Aï jusqu'au hameau de Crettaz.

L'idée est d'agrandir le parking de la Tour d'Aï pour permettre de parquer plus de voitures et de faire un chemin piétonnier à droite jusqu'en Crettaz, plus clairement un trottoir qui serait déplacé sur la droite de la route.

Ce n'est pas un projet facile à manager car il y a beaucoup de contraintes, notamment le fait que le revêtement est complètement dégradé et que le gabarit de la chaussée ne correspond plus aux normes actuelles.

Nous souhaitons maintenir la rangée d'arbres qui est, selon nous, quelque chose d'extraordinaire. Celle-ci a fait couler énormément d'encre. Il doit y avoir un classeur A4 de correspondance avec l'Etat ces dernières années car tout le monde veut que nous la supprimions. On s'est toujours battu pour la conserver. Le problème est que ces arbres, avec leurs racines qui viennent sous la route, soulèvent celle-ci. Il y a également la sécurisation du carrefour au sapin à l'entrée de Crettaz.

Maintenant, le Canton nous demande de faire une étude plus poussée. Celle-ci sera réalisée par un bureau spécialisé avant la fin de l'année afin que nous puissions la transmettre au Canton dans les meilleurs délais. Ce dernier pourra ainsi travailler sur le concept général car ce qui est chemin piétonnier sera à la charge de la Commune alors que la route sera à la charge du Canton.

Commission de la taxe de séjour – hébergement de groupes

Madame Catherine MOILLEN GIOBELLINA (Entente) :

- Ces dernières années, la capacité d'accueil de groupes à Leysin a fortement augmenté. Avec l'ouverture prochaine de la Maison du Sport Vaudois, on comptera 1000 lits répartis dans 12 maisons. C'est pourquoi je voudrais proposer qu'un représentant des hébergeurs de groupes soit associé aux travaux de la Commission de la taxe de séjour.

Monsieur Denis RIME, Municipal :

- Je vous remercie de votre proposition. C'est vrai que ce dossier a fait parler pas mal il y a quelques années en arrière. Aujourd'hui, je le reprends à bras de corps. Je vais proposer quelque chose à la Municipalité début décembre et ensuite la Commission de la taxe de séjour se réunira et les hébergeurs participeront aussi aux discussions.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **Monsieur NIKLES** demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 40 personnes.

Monsieur le Président vous remercie de votre attention. Merci également à la Municipalité pour sa présence. Il vous souhaite à tous une bonne soirée, clôt cette assemblée et lève la séance à 21h00.

Leysin, le 17 octobre 2011

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Daniel NIKLES

Nicole MANIGLEY

